

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusés :

M. AFFLARD Christian
WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

M. ARSCHOOT Dominique à Mme DELPORTE Marie-Françoise
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Convention de partenariat

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 15 février 2024

Date de réception en préfecture : 27 février 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 27 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

CULTURE

Réseau intercommunal de lecture publique entre la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES et les Villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES – Convention de partenariat

Préambule

La bibliothèque de Sainghin en Weppes a connu un franc succès depuis son ouverture en janvier 2020 et le nombre d'usagers continue d'augmenter régulièrement. La commune s'est alors lancée dans un projet d'agrandissement du bâtiment afin de proposer aux usagers des services et des collections plus larges. Cette nouvelle structure a pour vocation de rayonner sur le territoire des Weppes en impliquant les communes voisines.

Dans les délibérations respectives 20231109DEL08 et 29_2023, les communes de FOURNES-EN-WEPPES et de WICRES ont officialisé leur souhait respectif de former avec la commune de SAINGHIN-EN-WEPPES, un réseau intercommunal de lecture publique.

Intégrant le dispositif Bibliothèque Numérique Métropolitaine, par la signature des Appels à Manifestation d'Intérêt 1 en 2022, puis 2 en 2023 pour le SIGB métropolitain, avec les villes de FOURNES-EN-WEPPES et WICRES, la Ville de SAINGHIN-EN-WEPPES accélère la transition numérique de la future médiathèque en proposant un accès à des ressources multiples aux usagers et en instaurant la mise en place d'un SIGB commun, propice à la mise en réseau des médiathèques.

La convention de partenariat regroupe les choix des 3 communes pour le fonctionnement de ce réseau intercommunal de lecture publique :

- **La définition du réseau et son fonctionnement**
 - **Les engagements des communes :**
 - o La tarification :
 - Gratuité de la consultation et l'emprunt des documents
 - Gratuité de l'adhésion annuelle pour les habitants du réseau et payante pour les habitants extérieurs, selon la tarification émise dans le règlement de fonctionnement
 - o Les animations
 - o La circulation des documents une fois par semaine, avec l'instauration d'une navette réalisée par la ville de Sainghin-en-Weppes
 - **Le coût du réseau :**
 - o 2024 : 1€/habitant
 - o 2025 : 2€/habitant
 - **Les conditions d'entrée et de retrait du réseau**
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations d'intention de création du réseau intercommunal de lecture publique des communes de FOURNES-EN-WEPPES (20231109DEL08) et de WICRES (29_2023),

Vu la délibération N° 12 du 18 octobre 2023 validant la création d'un réseau intercommunal mixte de lecture publique entre les Villes de Sainghin-en-Weppes, Fournes-en-Weppes et Wicres ; et positionnant le Maire de la Ville de Sainghin-en-Weppes en qualité de tête de réseau,

Vu la convention de partenariat et son annexe,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Mme PARMENTIER, Adjointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE VALIDER** la convention de partenariat pour le fonctionnement de réseau intercommunal mixte de lecture publique, ainsi que son annexe 1 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la présente convention et son annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

